

Ostéopathes



© 2014 Les Echos Publishing

L'engouement que connaît l'ostéopathie en France a entraîné une multiplication des établissements de formation en ostéopathie sans réel contrôle de la qualité des enseignements proposés. Pour enrayer ce phénomène, une réforme est en cours.

Cette réforme vise à élever et harmoniser le niveau des formations. Diverses modifications devraient donc être instaurées dans les mois qui viennent. Sont notamment prévus la mise en place d'un référentiel Métier, ainsi que de nouveaux critères et modalités d'agréments des établissements de formation, plus exigeants qu'auparavant. La durée des études devrait également être fixée à cinq ans pour tous (actuellement, elle varie de trois à six ans selon les établissements).

Un projet de décret a été transmis au Conseil d'État qui devrait rendre son avis dans le courant du mois d'avril. Cette réforme du dispositif d'agrément des établissements de formation pourrait être mise en œuvre à la rentrée 2015.

© 2014 Les Echos Publishing